Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire
snetap@snetap-fsu.fr

COMMUNIQUE

Réforme du baccalauréat et du lycée
DESTRUCTION du diplôme et ABSENCE de dialogue... telle est la méthode BLANQUER-TRAVERT

Alors qu'aucun groupe de travail, aucune instance de l'enseignement agricole ne s'est tenue sur le sujet de la réforme du Baccalauréat Général (EAT) et Technologique (STAV), le gouvernement entend mettre à l'ordre du jour du prochain CSE (Conseil supérieur de l'Éducation) des textes qui gravent dans le marbre des modifications majeures pour ces diplômes.

Le Snetap-FSU dénonce la volonté politique de réduire le baccalauréat à un diplôme maison dont la valeur ne pourra dépendre que de la réputation de l'établissement.

Le Snetap-FSU dénonce un projet de réforme qui renvoie l'organisation des épreuves du baccalauréat au local et qui, contrairement à toute logique, prive les enseignant.es de la maîtrise de l'évaluation de ces épreuves et qui soumet les lycéen.nes à une évaluation permanente au mépris de la qualité des apprentissages.

Le Snetap-FSU dénonce la méthode ministérielle qui consiste à retenir les informations tout en imposant un calendrier impossible, ce qui interdit toute concertation. Il déplore que, sans discussion aucune, les projets de textes fixent de façon autoritaire les coefficients, la durée et la nature des épreuves interdisant ainsi toute évolution qui tienne compte de la spécificité de chaque enseignement.

Pour l'enseignement agricole plus précisément, les projets d'arrêtés indiquent que la biologie-écologie seule, et non l'EAT, correspond à un enseignement de spécialité. En effet dans le projet de texte l'agronomie-territoires (agronomie – ESC – SES - HG ?) deviendrait un enseignement optionnel tout comme l'hippologie-équitation et l'engagement citoyen...
C'est une remise en cause complète de l'identité même de ce Baccalauréat dans l'enseignement agricole, ce qui est TOTALEMENT INACCEPTABLE.

Le Snetap-FSU a demandé solennellement le retrait de ces textes de l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'Education du 21 mars et l'ouverture de concertations pour une remise à plat totale du projet de réforme.

A Paris, le 15 mars 2018